



**QUESTIONNAIRE
ELECTION COMPLEMENTAIRE
CONSEIL D'ETAT GENEVEOIS
7 MARS 2021**

Nom :
Prénom :
Parti politique :
Date :
Contact (sert uniquement à garantir votre identité, ne sera communiqué en aucun cas) :
Tél :
Courriel :

**1. Êtes-vous membre d'associations ou de sociétés impliquant des animaux ?
Lesquelles ?**

.....
.....
.....
.....
.....

2. Si vous avez déjà eu un mandat politique, qu'avez vous fait en faveur des animaux ?

.....
.....
.....
.....
.....

FAUNE

3. Chasse

Depuis 1974, le canton de Genève interdit la chasse. Des tirs ne peuvent être pratiqués que par des gardes de l'environnement, lorsque toutes les autres mesures de protection des cultures ont échoué. Les tirs ne doivent pas induire de stress aux animaux et les tuer sur le coup. Conformément à la loi sur la faune (LFaune), ils doivent être préavisés favorablement par une commission composée des représentants des organisations de protection des animaux et de la nature. La situation genevoise actuelle assure que seuls les tirs jugés nécessaires soient entrepris, alors que les cantons voisins pratiquent encore la chasse traditionnelle, pour laquelle l'Etat n'a aucun intérêt.

3.1 Pratiquez-vous la chasse à titre personnel dans d'autres cantons ou en dehors de la Suisse ?

- OUI
- NON

3.2 Si vous êtes élu-e, vous engagez-vous à maintenir strictement l'interdiction de la chasse et le fonctionnement actuel de la commission de régulation de la faune, composée de représentants des organisations de protection des animaux et de la nature ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

3.3 Si vous êtes élu-e, vous engagez-vous en parallèle à envisager des pistes pour favoriser un autre mode de cohabitation avec les animaux aujourd'hui régulés qui n'implique pas leur mise à mort ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

ELEVAGES D'ANIMAUX DITS DE RENDE

4. Contrôle des exploitations

En septembre 2017, il est apparu qu'environ la moitié des cantons ne procédaient pas au nombre minimal légal de 10% de contrôles non annoncés dans les exploitations. Ces contrôles visent notamment à s'assurer que les dispositions légales en matière de bien-être animal sont respectées : nombre maximal d'animaux autorisés par surface, liberté de mouvements, etc.

4.1 Pensez-vous que d'une manière générale, l'exécution de contrôles non annoncés devrait être favorisée dans les lieux abritant des animaux à titre professionnel (élevages, animaleries, abattoirs, etc.) ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

4.2 Si vous êtes élu-e, soutiendrez-vous une disposition allant dans ce sens ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

4.3 Ces dernières années, des vidéos dans les élevages et abattoirs ont révélé de nombreux cas de maltraitements et de manquements, et permis d'informer le public. Les enquêtes en caméra cachée se sont en effet multipliées, en Suisse comme ailleurs. Des militant-e-s prennent des risques pour montrer la réalité de ces lieux fermés au public et dénoncer des dysfonctionnements, des manquements à la législation, ou simplement la souffrance subie par les animaux. Cette méthode non-violente consistant à placer des caméras dans ces lieux permet de sensibiliser la population de façon utile, sans dégradation matérielle. Montrer des images d'abattoirs est parfois la seule manière d'apporter des preuves de ce qu'il s'y passe réellement. Pourtant, les lanceurs-euses d'alerte ne sont pas protégé-e-s aux yeux de la loi. Seriez-vous prêt-e à défendre les lanceurs-euses d'alerte et leur permettre de continuer leur travail d'information sans être poursuivis par la justice ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

5. Consommation de produits animaux

A l'instar du COVID-19, les dernières grandes zoonoses mortelles (grippe Espagnole, Ebola, Sida, maladie de Creutzfeldt-Jakob, grippe aviaire H5N1, SRAS, grippe porcine H1N1, MERS, grippe aviaire H7N9) ont toutes émergé dans un contexte d'exploitation et de maltraitance animales, surtout à des fins alimentaires. Le phénomène s'accélère et menace la santé publique et l'économie. Or, manger des produits d'origine animale n'est pas nécessaire et leur (sur)consommation cause d'importantes maladies. Leur production génère, quant à elle, de grandes quantités de gaz à effet de serre, a une empreinte hydrique élevée et pollue considérablement notre environnement.

Tout cela génère des coûts très importants pour la société. Le Directeur Général de l'OMS lui-même a déclaré fin 2020 que la pandémie provoquée par le coronavirus ne sera pas la dernière et les tentatives pour améliorer la santé humaine sont «vouées à l'échec» si on ne s'attaque pas au changement climatique et au bien-être animal. (2)

5.1 Êtes-vous :

- Flexitarien-ne
- Végétarien-ne
- Végétalien-ne
- Végane
- Autre :

5.2 Seriez-vous d'accord de participer au Veganuary ? (Pendant le mois de janvier, pas de consommation de produits animaux : <https://veganuary.com/fr/>)

- OUI
- NON
- SANS AVIS

5.3 Si vous êtes élu-e, soutiendrez des mesures allant dans le sens d'une diminution de la consommation de produits d'origine animale au profit d'une végétalisation de la production, de l'offre commerciale et de la consommation ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

5.4 Si vous êtes élu-e, vous engagez-vous à développer une offre végétarienne et végétalienne / végane dans la restauration proposée par l'Etat et dans la restauration collective publique ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

EXPERIMENTATION ANIMALE

6. Statistique des animaux d'expérience

Depuis 20 ans, entre 550'000 et 750'000 animaux par année ont été des sujets d'expériences, et des centaines de milliers d'animaux sont détenus dans nos animaleries. Un grand nombre de rongeurs sont génétiquement modifiés. Certaines mutations ont des incidences graves sur leur santé et peuvent provoquer leur mort.

Dans le canton de Genève, ce sont 35'000 animaux qui ont servi de cobayes en 2019. L'Université de Genève détient également des dizaines de milliers d'animaux et produit de nombreux animaux génétiquement modifiés. Des centaines d'animaux, « surplus de production », sont éliminés chaque jour par gazage.

6.1 Pensez-vous que tout devrait être mis en œuvre pour réduire au maximum le nombre d'animaux expérimentés chaque année ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

7. Le modèle animal

La validité de la transposition des résultats obtenus sur l'animal à l'homme est régulièrement remise en question, y compris dans le milieu scientifique.

7.1 Pensez-vous que toutes les études menées en Suisse sur des animaux soient pertinentes pour la recherche médicale humaine ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

8. Université de Genève / HUG

L'Université de Genève est l'institut qui expérimente chaque année le plus grand nombre d'animaux sur le territoire cantonal. Son fonctionnement est principalement assuré grâce à un financement public du canton. Les fonds alloués à l'expérimentation animale sont beaucoup plus importants que ceux alloués aux méthodes alternatives. Les autorités ne

donnent pas les chiffres, et les seuls que nous connaissons datent de 2013. L'Université de Genève déclarait (1) allouer sur ses fonds propres 7 millions de francs pour des expérimentations animales, contre seulement 300'000.- pour le développement de méthodes permettant le remplacement des animaux (méthodes alternatives).

8.1 Si vous êtes élu(e), seriez-vous prêt-e à vous engager pour que les méthodes alternatives soient réellement encouragées au sein de l'Université, permettant ainsi à ce que l'excellence de la recherche suisse et sa capacité d'innovation le soient aussi dans le domaine du remplacement de l'animal ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

FOURRURE FOIE GRAS ET AUTRES PRODUITS ANIMAUX ISSUS DE MÉTHODES DE PRODUCTIONS INTERDITES EN SUISSE

10. Fourrure et autres articles issus de méthodes de production interdites en Suisse pour cause de cruauté envers les animaux

En raison des dispositions inscrites dans notre législation sur la protection des animaux, l'élevage en cage d'animaux à fourrure ne s'est pas autorisé en Suisse. Cela n'empêche pas notre pays d'importer par exemple chaque année environ des centaines de tonnes de fourrures, notamment de Chine, bien que les conditions d'élevage et abattage des animaux y soit particulièrement cruelles.

10.1 Portez-vous de la fourrure ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

10.2 Foie Gras

La production de foie gras est interdite en Suisse depuis 1978, pour des raisons de cruauté animale (LPA et OPAn). Le foie gras consommé en Suisse provient exclusivement de l'importation. Consommez-vous du foie gras ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

10.3 Si vous êtes élu-e, vous engagez-vous à interdire la consommation de foie gras dans les événements organisés par l'Etat ou par son personnel dans les locaux de l'Etat, et en contrepartie à promouvoir la possibilité de consommer des alternatives végétales au foie gras ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

10.4 Foires des Automnales à Palexpo

La société Palexpo organise chaque année sur son site la Foire des Automnales. Cette Foire loue notamment des espaces d'exposition à plusieurs stands qui vendent des articles comme la fourrure ou le foie gras, dont le mode de production est interdit en Suisse. La société Palexpo et les halles d'expositions appartiennent de par la loi majoritairement en voix et en actions à l'Etat de Genève.

Trouvez-vous acceptable que l'Etat de Genève contribue ainsi à la promotion d'articles dont la production est interdite en Suisse pour cause de cruauté envers les animaux ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

10.5 Si vous êtes élu-e, soutiendrez-vous des mesures visant l'interdiction de faire la promotion ou le commerce de ce type de produits au sein de lieux appartenant à l'Etat ou étant gérés par une administration publique ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

ANIMAUX DE COMPAGNIE

11. Identification des chats

Les SPA sont surchargées de chats trouvés sans identification sur la voie publique. Ces animaux doivent obligatoirement rester deux mois en refuge s'ils ne sont pas réclamés avant de pouvoir être proposés à l'adoption. L'obligation de marquer électroniquement les chiens en 2002 a permis de réduire drastiquement le nombre d'animaux perdus. En cas d'accident sur la voie publique ou de blessure d'un animal, il est également possible de contacter immédiatement son propriétaire. Pour ces raisons, les refuges genevois marquent déjà depuis plus d'une quinzaine d'années tous leurs chats avant adoption.

11.1 Seriez-vous favorable à ce que l'obligation de poser une marque électronique soit également étendue à tous les propriétaires chats ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

11.2 Campagne de castration des chats errants

Dans plusieurs communes, la prolifération de chats errants provoque des désagréments pour le voisinage. Ces animaux qui se reproduisent rapidement, sont souvent malades et parasités. Chaque année, les organisations de protection des animaux genevoises dépensent des dizaines de milliers de francs pour castrer les animaux, qui sont remis sur place, vaccinés et nourris chaque jour par des bénévoles. L'objectif étant d'éviter que la colonie s'agrandisse tout en la maintenant dans un état sanitaire stable.

Approuvez-vous les efforts menés par ces organisations pour maintenir les populations de chats errants stables ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

11.3 Pensez-vous que ces organisations devraient bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Etat pour compenser tout, ou une partie de leurs dépenses ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

ANTISPECISME

12 Une interpellation visant à lutter contre le spécisme a été déposée le 22 septembre au Conseil national, cosignée par trois parlementaires. Le texte demandait notamment de modifier la loi sur la base des nouvelles connaissances scientifiques et d'adapter les politiques publiques en tenant compte des enjeux très importants liés à la lutte contre le spécisme. Il devient en effet urgent de s'attaquer à ce fléau pour combattre la banalisation de la violence envers les autres animaux, les risques scientifiquement reconnus de nouvelles pandémies de zoonoses mortelles, la destruction de l'environnement et les effets du réchauffement climatique.

12.1 Êtes-vous en faveur du spécisme, cette discrimination à l'égard des animaux n'appartenant pas à notre espèce, considérés comme êtres inférieurs pouvant être exploités, commercialisés et tués pour notre consommation et nos intérêts ?

- OUI
- NON
- SANS AVIS

LIENS D'INTERETS

13.1 Dans un souci de transparence, pourriez-vous indiquer si vous avez des liens d'intérêts avec les industries suivantes :

- Viande, produits laitiers, œufs
- Chasse
- Foie gras
- Expérimentation animale
- Fourrure

Merci d'avoir répondu ! Commentaires (vous pouvez aussi détailler ici certaines questions) :

.....

.....

.....

.....

.....

Sources

(1) http://www.lecourrier.ch/116862/toujours_plus_d_experimentations_animales_a_l_universite

(2) <https://www.24heures.ch/la-pandemie-de-covid-19-ne-sera-pas-la-derniere-avertit-loms-843520957991?fbclid=IwAR3Lhq8iwCIDvbyHi0ay7ZcCgerjXuhN0mY0aYnTQ37HMN2HRcT3T2AgYk4>